

# **Dossier d'inscription pour les exposants – Brocante Pêche - Maison Départementale de la Pêche et de la Nature**

**Date de l'événement :** Dimanche 01 Juin Début 9h – 18h maximum

**Lieu :** Maison Départementale de la Pêche et de la Nature – 50 route de Chavagneux  
42170 Saint-Just-Saint-Rambert

## **1. Informations Générales**

La Brocante Pêche de la Maison Départementale de la Pêche et de la Nature est une brocante ouverte à tous les particuliers et professionnels qui souhaitent vendre leurs articles d'occasion ou de collection. Elle se déroulera à Saint-Just-Saint-Rambert, le 01 juin lors de la fête de la pêche de 9h à 18h. Ce dossier est destiné à l'inscription des exposants.

## **2. Conditions de Participation**

- **Exposants acceptés :** Particuliers, associations, brocanteurs, collectionneurs, etc (tout matériel en rapport avec la pêche).
- **Espace réservé :** Chaque exposant dispose à minima d'une table de 2mx1m et d'une chaise, pour plus d'espace merci d'en faire la demande ci-après.
- **Tarif :** Emplacement gratuit !
- **Type de produits :** Tout matériel de pêche !

## **3. Documents à Fournir**

**Merci de fournir les documents suivants pour valider votre inscription :**

- **Formulaire d'inscription rempli (voir ci-dessous).**
- **Copie de votre pièce d'identité ou justificatif professionnel pour les professionnels.**
- **Règlement signé, incluant les conditions de participation.**

## **5. Règlement et Engagement de l'Exposant**

En vous inscrivant à cet événement, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes :

- **Installation des stands dès 7h30 – L'accès se fait en véhicule en respectant la limitation dans l'espace naturel sensible (ENS): 10km/H. Les véhicules doivent être stationnés sur le parking à l'extérieur de l'ENS à 8h45 dernier délai. L'accès en voiture pour ranger le matériel en fin de journée sera possible**

à partir de 18h. Les exposants souhaitant quitter la brocante avant 18 heures devront rentrer au parking extérieur à pied (brouettes, diables.... autorisés).  
Plan ci-dessous :



- Votre emplacement doit être libre de tout obstacle et bien entretenu durant toute la durée de l'événement.
- Aucune vente de produits ne respectant pas les normes légales ne sera autorisée.
- L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ces règles.
- Merci de prévenir l'organisation en cas de désistement.

## 6. Contact & Informations Complémentaires

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

**Nom du responsable :** TARBY Lubin

**Téléphone :** 06 37 97 86 96

**Email :** lubin.tarby@federationpeche42.fr

**Date limite d'inscription :** 27/05/2025